REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

DEPARTEMENT

Séance du 7 octobre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GESLIN Laurent, maire.

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : En exercice : 15

Présents: Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur

DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.

Madame BRETON Magali et Messieurs RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part à la délibération : 8

Absents excusés: Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE

Florian.

Date de la convocation :

1^{er} octobre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage:

Objet de la délibération : Dénomination des voies - Création du parking du Micocoulier

Monsieur le maire présente les informations complémentaires concernant le chantier de dénomination et numérotation des voies.

Suite à la construction du nouveau bâtiment qui a accueilli le siège social du S.I.C.A.S. une nouvelle voie et un parking ont été créés, cette nouvelle voie devrait être nommée.

Adresse imprécises	Nom de voie retenu	Côté	Numéros retenus
Voie et parking desservant le siège social du S.I.C.A.S.	Parking du Micocoulier	Gauche depuis la mairie	Néant
		Droit	
		depuis la mairie	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination et numérotation ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

Vote : - Pour − 8 voix

- Contre – 0 voix

- Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

2025 58

Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20251007-2025-58-DE Date de réception préfecture : 10/10/2025